

# Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement – Rapport Oxford 2023

## INTRODUCTION

Le présent rapport est un rapport conjoint pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 (la «**période de rapport**») au nom des entités mentionnées ci-dessous et énonce les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada par Oxford.

Ce rapport est soumis conjointement par :

- 1.) OPGI Management Limited Partnership par son partenaire général OPGI Management GP Inc. («**OPGI**») également connu sous le nom de «**Oxford Properties Group**»
- 2.) OMERS Realty Corporation («**ORC**»)
- 3.) Oxford Properties Residential Limited Partnership par son partenaire général Oxford Properties Residential GP Inc. («**Residential LP**»)
- 4.) Oxford Properties Industrial Limited Partnership par son partenaire général Oxford Properties Industrial GP Inc. («**Industrial LP**»)
- 5.) OPG Hotels Limited Partnership par son partenaire général Hotel GP Co 3 Inc. («**Hotel LP**»)
- 6.) Canadian Resort Hotels Limited Partnership par son partenaire général Hotel GP Co 1 Inc. («**Resort LP**»)
- 7.) MTCC Operations Limited Partnership par son partenaire général MTCC Hotel GP Inc. («**MTCC LP**»)

OPGI, ORC, Residential LP, Industrial LP, Hotel LP, Resort LP et MTCC LP sont collectivement désignés dans les présentes par «**Oxford**» et/ou les «**déclarants conjoints**». Dans le présent rapport, « nous », « notre » ou « Oxford » désigne, selon le contexte, collectivement les déclarants conjoints tels que définis.

OPGI fait rapport en son nom propre et au nom de Scarborough Town Centre Holdings Inc., Square One Limited Partnership, Yorkdale Shopping Centre Holdings Inc., Metro Centre Limited Partnership, CT Tower Investments Inc. et OPG Investment Holdings Limited Partnership, en tant que gestionnaire, conformément à des accords de gestion immobilière dans lesquels OPGI a accepté de gérer tous les aspects de l'exploitation, de l'administration, de l'entretien, de la location et de la réparation des propriétés appartenant à ces entités.

Les déclarants conjoints ont des profils de risque et des politiques similaires et sont régis par le président exécutif d'Oxford (le «**président exécutif**»), qui supervise la gouvernance d'entreprise d'Oxford, avec le soutien du comité exécutif de 11 personnes d'Oxford (le «**CE**»).

Le présent rapport constitue le premier rapport préparé par Oxford conformément à la nouvelle *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la «**Loi**»). Une filiale d'OPGI, Oxford Properties Management (UK) Limited, a publié une déclaration annuelle datée du 11 octobre 2023,

conformément à l'article 54 de la loi *britannique sur l'esclavage moderne de 2015*.

## STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Oxford est un investisseur, un développeur et un gestionnaire immobilier mondial de premier plan. Fondée en 1960, Oxford et ses sociétés de plateforme gèrent des actifs immobiliers à travers le monde. Oxford est la branche immobilière mondiale d'OMERS Administration Corporation («**OMERS**»).

Le siège social d'Oxford est situé à Toronto, en Ontario, au Canada. Oxford possède, gère et/ou développe un large portefeuille d'actifs immobiliers, y compris, mais sans s'y limiter, des bureaux, des commerces de détail, des industries, des résidences multiples, des sciences de la vie et des hôtels à travers le monde. Au Canada, Oxford gère environ 147 millions de pieds carrés d'espace au nom de ses copropriétaires et partenaires, qui sont des investisseurs institutionnels mondiaux. Oxford s'engage à connecter les gens à des endroits exceptionnels qui donnent la priorité à l'excellence et à la sécurité, à la santé et au bien-être de nos clients et de nos communautés.

Dans le cadre de ses activités de gestion au Canada, Oxford est responsable de tous les aspects de l'exploitation quotidienne des propriétés qu'elle gère. Cela comprend la responsabilité de localiser les locataires et de négocier, de régler, d'exécuter et d'administrer les baux par et au nom des copropriétaires des propriétés. En outre, Oxford, en tant que gestionnaire immobilier, est responsable de la réalisation ou de l'organisation de toutes les réparations, de l'entretien et des remplacements nécessaires aux propriétés qu'elle gère. Lorsque Oxford n'est pas responsable de la gestion d'une propriété qu'elle possède au Canada, Oxford conserve la responsabilité de la gestion des actifs et/ou les droits d'approbation sur certaines dépenses en capital et la portée budgétaire.

Aux fins de la Loi, Oxford a distribué des marchandises au Canada ainsi que des marchandises importées au Canada qui ont été produites à l'extérieur du Canada. Les biens distribués étaient principalement des articles promotionnels et de marketing, souvent d'origine locale, ou achetés auprès de locataires dans des bâtiments d'Oxford. Des articles promotionnels et marketing ont été distribués aux locataires de bâtiments ainsi qu'aux courtiers et aux agents soutenant la location de nos bâtiments. Alors que la plupart des marchandises importées sont achetées auprès d'un tiers ou d'un entrepreneur qui est l'importateur de ces marchandises, Oxford importe certaines marchandises dans le cadre de l'exploitation, de l'entretien et de la réparation de ses bâtiments, telles que : un décor de vacances pour les centres commerciaux gérés par Oxford ; des meubles, des décorations et de la vaisselle pour les suites résidentielles meublées ; des luminaires, des meubles et des équipements pour les propriétés hôtelières détenues ou co-détenues par Oxford ; et divers équipements et pièces de rechange nécessaires à l'exploitation des bâtiments (tels que des boutons de remplacement de panneaux de console, des unités de CVC et des pièces de rechange, des luminaires électriques, de la signalisation, de l'éclairage, des compteurs, des cloisons sèches, du métal/acier, du matériel et des produits de gainage).

## POLITIQUES, GOUVERNANCE ET DILIGENCE RAISONNABLE

### Investissements et opérations durables

Oxford a une fière histoire de leadership dans l'industrie en matière de durabilité et en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG»). Oxford s'engage à créer de la valeur économique et sociale par le biais de l'immobilier. En tant qu'investisseur responsable et leader de l'immobilier, nous intégrons des facteurs ESG dans notre modèle commercial, notre activité d'investissement et notre processus de gestion des risques. Notre bonne gouvernance protège la confiance et notre réputation auprès des parties prenantes. Une copie du [Rapport mondial sur le développement durable 2023](#) d'Oxford est disponible ici.

Dans le cadre d'OMERS, Oxford est responsable de la conformité au Plan d'action climatique d'OMERS et au Cadre d'investissement durable, qui comprend une série de politiques, de lignes directrices et de procédures décrivant l'approche d'OMERS en matière d'investissement durable. En outre, Oxford a développé et mis en œuvre ses propres procédures d'évaluation ESG à l'appui du Cadre d'investissement durable d'OMERS.

Oxford estime que les entreprises qui ne nourrissent pas, ne protègent pas et ne renforcent pas leur « licence sociale » pour opérer et contribuer positivement à la société sont moins susceptibles de bien fonctionner au XXI<sup>e</sup> siècle. Oxford et OMERS s'attendent à ce que les sociétés émettrices favorisent de bonnes relations gouvernementales et communautaires, soutiennent et respectent la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international, y compris les droits autochtones, et s'assurent qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme. Oxford et OMERS encouragent les entreprises détenues à rechercher une main-d'œuvre inclusive et diversifiée et à promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être de leurs employés et de leurs clients, et s'attendent à ce qu'elles respectent les droits internationaux du travail, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, et la protection contre la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **Code de conduite et politique d'éthique**

La réputation d'Oxford ne peut être maintenue que si ses employés et ses sous-traitants agissent toujours de manière éthique, avec intégrité et avec les normes les plus élevées. Les employés et les sous-traitants d'Oxford sont tenus de mener toutes nos activités de cette manière et de respecter les lois applicables. Les employés sont tenus d'agir de manière respectueuse et éthique avec toute personne à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation.

### **Lignes directrices sur la passation de marchés responsable et procédures pour les fournisseurs**

En tant que fiduciaire, et en tant que question de bonne gouvernance, Oxford croit en l'importance de la prudence, de la loyauté et de la recherche de rendement pour son actionnaire en ce qui concerne toutes ses activités d'investissement, de développement et de gestion immobiliers. La ligne directrice sur la passation de marchés responsable d'Oxford décrit les critères d'engagement des contrats qui tiennent compte des initiatives de responsabilité sociale et de durabilité d'Oxford. Oxford soutient l'engagement d'entrepreneurs qualifiés qui peuvent être tenus de fournir des services et des produits compétitifs et de haute qualité, en utilisant des employés correctement formés et rémunérés d'une manière qui ajoute de la valeur à nos investissements et tient compte de la responsabilité sociale d'Oxford.

La ligne directrice sur la passation de marchés responsable d'Oxford exige que les entrepreneurs respectent les lois du travail pertinentes applicables à leur juridiction et qu'ils cherchent à indemniser leurs employés avec

des salaires et des avantages équitables (établis à partir des normes alors en vigueur telles que payées sur des projets immobiliers comparables, reflétant des pratiques commerciales prudentes et des facteurs de marché). Les entrepreneurs sont tenus de traiter les travailleurs avec respect et dignité sur le lieu de travail et d'interdire la violence physique ou la discipline, la menace de violence physique, le harcèlement sexuel ou autre, et le harcèlement ou la discrimination sur la base de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la couleur, de l'origine ethnique, de la religion, de l'état matrimonial, de la situation de famille, de l'âge ou du handicap.

Oxford a développé et mis en œuvre des procédures pour les fournisseurs afin d'assurer, entre autres, la prudence, l'équité et la prestation de services de qualité dans la sélection et la gestion des fournisseurs.

#### **Politique d'enquête sur le lieu de travail et ligne directrice sur les dénonciateurs**

Oxford s'engage à mener ses activités commerciales de manière légale, éthique et professionnelle, avec intégrité et les normes éthiques les plus élevées. Oxford s'attend à la conformité avec toutes les exigences légales, réglementaires et politiques et exige que tous les employés signalent de bonne foi les incidents d'éventuelles violations. Les plaintes sont traitées de manière confidentielle, équitable et appropriée.

#### **Politique de déconnexion du travail**

Oxford reconnaît l'importance de pouvoir se déconnecter du travail en dehors des heures normales de travail, tout en remplissant ses obligations fiduciaires. Le bien-être des employés est de la plus haute importance et qu'ils soient émotionnels, physiques, sociaux ou financiers, la santé et le bien-être globaux des employés sont une priorité. La déconnexion du travail est un élément essentiel du bien-être général.

#### **Ligne directrice sur les congés**

Oxford soutient l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des employés en offrant des options pour les congés payés et non rémunérés. Cela comprend un plan de congés payés concurrentiel pour les employés admissibles, comprenant les jours de vacances, les jours OMERS, les jours de maladie et les autres jours payés. Oxford reconnaît également que les employés peuvent avoir besoin de congés supplémentaires au cours de leur emploi et soutient les employés en offrant des congés non rémunérés dans certaines circonstances.

#### **Politique sur la santé et la sécurité**

Oxford s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sain avec l'objectif continu de réduire le risque de blessure et de maladie professionnelle et de prévenir la violence et le harcèlement au travail.

## **RISQUES DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS ET MESURES PRISES POUR ÉVALUER ET GÉRER LE RISQUE**

Sur la base de nos processus existants et de notre diligence raisonnable au cours de la période de rapport, nous pensons que :

- Le risque de travail forcé et de travail des enfants à Oxford est faible, ce qui est soutenu par les diverses politiques, lignes directrices et procédures documentées qui respectent la législation applicable en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité au travail et de normes d'emploi.

- Le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de la chaîne d'approvisionnement d'Oxford est faible étant donné que :
  - la majorité des biens **distribués** par Oxford sont achetés auprès de fournisseurs, de fournisseurs et d'entrepreneurs locaux et/ou canadiens qui sont traités par la plate-forme de flux de travail des fournisseurs d'Oxford ;
  - la majorité des marchandises **importées** par Oxford pour ses propriétés commerciales, résidentielles, de bureau et industrielles sont achetées auprès de fournisseurs et de fournisseurs aux États-Unis (avec quelques importations supplémentaires de décorations de vacances en provenance du Danemark) et sont traitées par la plate-forme de flux de travail des fournisseurs d'Oxford ; et
  - les biens importés par Oxford à l'égard de ses propriétés hôtelières sont généralement achetés auprès d'agents d'approvisionnement en hôtellerie et de courtiers en douane canadiens et sont achetés auprès de fournisseurs par le biais d'un processus d'appel d'offres avec des soumissionnaires compilés par la réputation de l'industrie et l'expérience préalable avec Oxford et la connaissance générale de nos processus et attentes en matière d'approvisionnement et de fournisseurs. La plupart de ces fournisseurs sont situés au Canada et/ou aux États-Unis, qui concluront ensuite un contrat avec une autre entité pour la fabrication de ces marchandises dans un autre pays, qui seront ensuite expédiées directement à Oxford ou à son courtier en douane pour importation.

La plate-forme de flux de travail des fournisseurs d'Oxford exige que tous les fournisseurs soient soumis à la vérification mondiale, à la validation des numéros d'enregistrement de la taxe sur les marchandises et à l'approbation pour confirmer l'identité et la validité du fournisseur, du fournisseur ou de l'entrepreneur.

Nous reconnaissons que nous ne sommes généralement pas l'importateur des biens utilisés dans notre entreprise et que nos fournisseurs, fournisseurs et entrepreneurs au Canada nous vendent souvent des biens provenant d'autres juridictions. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos processus d'approvisionnement et de fournisseurs, y compris les examens et les mises à jour continus de nos contrats standard avec les fournisseurs/fournisseurs, nos efforts de diligence raisonnable et la recherche d'assurances et d'engagements supplémentaires si nécessaire pour répondre à toutes les préoccupations ESG. Nous continuons à centraliser nos fonctions de gestion des fournisseurs et d'approvisionnement pour nous assurer que tous nos fournisseurs se conforment aux normes que nous attendons.

Tout au long de 2024 et 2025, nous prendrons diverses mesures pour soutenir la prévention et la réduction du travail forcé et du travail des enfants liés à nos opérations canadiennes, notamment :

1. Oxford améliorera son programme de gouvernance des fournisseurs pour exiger :
  - évaluation des risques pour chaque fournisseur afin de déterminer le niveau de diligence raisonnable du fournisseur requis ;
  - vérifications de diligence raisonnable des fournisseurs basées sur les risques pour tous les fournisseurs (y compris les vérifications des antécédents réglementaires) ;
  - questions obligatoires à remplir par tous les fournisseurs concernant leurs politiques et

- pratiques pour atténuer le travail forcé et le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement ;
- surveillance continue de la conformité et des risques de tous les fournisseurs de services importants ; et
  - une réévaluation du risque en cas de changement important de l'étendue des services reçus.
2. Examen de tous les fournisseurs existants pour mieux comprendre les risques inhérents à l'égard de nos fournisseurs et déterminer si une diligence raisonnable supplémentaire est nécessaire pour les fournisseurs existants.
  3. Maintenir une bibliothèque robuste de modèles de contrats qui comprennent des dispositions obligeant les fournisseurs, les entrepreneurs et les fournisseurs de services à respecter les lois applicables.
  4. Examen des politiques, des lignes directrices et des processus pertinents pour traiter plus directement les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

En outre, OMERS fournit à Oxford le soutien des ressources humaines, y compris leur équipe d'acquisition de talents qui est responsable du recrutement éthique et équitable. Les équipes d'acquisition de talents et de ressources humaines veillent à ce qu'Oxford respecte toutes les normes d'emploi, les droits de l'homme et les lois sur la santé et la sécurité au travail applicables dans les juridictions dans lesquelles elle opère. Ces équipes sont également soutenues par des conseillers juridiques internes ainsi que par des cabinets d'avocats mondiaux et régionaux.

## RÉPARATION

Aucune mesure de réparation n'a été nécessaire au cours de la période de rapport car aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié.

## ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Oxford continuera à développer sa méthodologie pour déterminer l'efficacité de nos stratégies d'atténuation des risques.

## FORMATION

Les employés d'Oxford sont tenus de suivre un cours de formation au Code de conduite et d'éthique au moment de l'embauche et chaque année par la suite. Sur une base annuelle, tous les employés, les administrateurs et les entrepreneurs sélectionnés sont tenus de certifier leur conformité au Code de conduite et d'éthique. La formation annuelle à la conformité sera mise à jour au cours de l'exercice 2024 pour traiter plus directement le sujet du travail forcé et du travail des enfants.

## APPROBATION ET ATTESTATION

Veuillez consulter la version anglaise pour l'attestation.